

Règlement du concours régional étudiant du podcast

Le thème du concours 2020-2021 est «2050».

Article 1 : Organisateur

RADIO CAMPUS BESANCON 102.4 FM organise un concours régional étudiant de podcast audio.

Article 2 : Forme, nature et durée

Le concours est ouvert à tous les formats audio (fiction, reportage, création, storytelling etc.). La forme et l'époque du récit sont libres (récit poétique, dramatique, fantastique, humoristique, passé, présent, futur, etc.).

Une seule création par personne est autorisée.

Le podcast doit être d'une durée courte, de 5 minutes maximum.

Le podcast doit être envoyé au format mp3 (256 k b i t s, s t é r é o / 4 4 1 0 0 H z)

et s'inscrire dans le thème annuel du concours podcast de création étudiante.

Article 3 : Candidat-e-s

Ce concours est ouvert à tous les étudiant-e-s inscrits en 2020-2021 dans un établissement français d'enseignement supérieur, hors formation continue. Tout candidat mineur doit fournir une attestation parentale l'autorisant à participer

.

Article 4 : Modalités de participation / format du podcast

Le nom du participant ne doit pas apparaître dans le podcast. Le podcast doit s'inscrire dans le thème de cette année : «2050».

Pour valider votre candidature, votre podcast doit être envoyée avec un texte de présentation écrit (une page maximum) et le justificatif de votre carte étudiant

à : comcampusbesancon@gmail.com

Le tout doit être envoyé avant le 1er juin 2021 dernier délai.

Tout dossier incomplet, non conforme, ou arrivé hors délai ne peut être accepté

Si besoin d'informations supplémentaires, envoyez un mail à comcampusbesancon@gmail.com

Les organisateurs se réservent le droit d'annuler cette manifestation pour toute raison indépendante de leur volonté. Les participants autorisent, pour une durée vingt ans, Radio Campus Besançon à utiliser librement les podcasts qui lui auront été adressées pour publication, reproduction et représentation sur différentes formes de supports écrits, électronique ou audiovisuel,

Les œuvres sont exclusivement utilisées à des fins culturelles et tout usage commercial est exclu.

Ces utilisations ne peuvent donner lieu à un versement de droit d'auteur dans le cadre des conditions définies dans le règlement du concours.

Pour toute demande particulière, autre que celles mentionnées dans ce règlement, Radio Campus Besançon s'engage à en informer les auteurs et à n'utiliser leurs podcasts qu'avec leur autorisation préalable. Dans le cadre de l'application de son droit moral, l'étudiant peut demander à tout moment le retrait d'utilisation de son œuvre.

Article 9 Respect du règlement

La participation à ce concours implique le plein accord des participants à l'acceptation du présent règlement et aux décisions concernant tout aspect de ce concours, qui seront définitives et exécutoires. Le non-respect du règlement entraîne l'annulation de la candidature.